

1 **Applicabilité**

Ces termes et conditions forment un tout avec les informations complémentaires sur le site et avec les données du formulaire de réservation.

2 **Réservations**

- 2.1 La réservation de la période souhaitée d'un logement peut se faire par email.
- 2.2 Le locataire reçoit la facture et le bon de réservation. Les conditions sont consultables sur le site
- 2.3 Le formulaire de réservation doit être signé et retourné. Tous les noms de la famille et des invités qui utilisent le logement doivent être indiqués sur ce formulaire. En envoyant le formulaire de réservation, le locataire déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réservation et les informations complémentaires.

3 **Paielements**

- 3.1 Le locataire reçoit un contrat mentionnant :
a : montant total de la location b : caution
- 3.2 Le paiement doit être effectué sur le compte bancaire indiqué sur le contrat.
- 3.3 Le paiement s'effectue en plusieurs fois conformément au contrat. Après réservation et réception du contrat, l'acompte est immédiatement reversé par les locataires. Le montant restant sera transféré par tranches conformément au contrat. Après réception de l'acompte, la réservation est un fait. Après chaque paiement, les locataires reçoivent un reçu par e-mail.
- 3.4 L'acompte est versé en même temps que le dernier versement. En cas de dommages à la maison, celle-ci pourra être remise au propriétaire après règlement des frais (éventuellement consommation d'énergie supplémentaire, nettoyage, etc.).
- 3.5 Si un client n'effectue pas son paiement dans les délais fixés, cela sera considéré comme une annulation. La maison de vacances sera relouée sans aucun remboursement.
- 3.6 La consommation normale d'eau et d'électricité est incluse dans le prix.
- 3.7 L'électricité nécessaire à la recharge des véhicules électriques n'est pas incluse et sera facturée séparément.

4 **Annulation**

- 4.1 Les annulations sont toujours envoyées au propriétaire par courrier recommandé.
- 4.2 Les frais d'annulation ne sont pas à la charge du loueur. Le locataire consulte pour cela son assurance annulation.
- 4.3 La non-présentation est considérée comme une annulation.

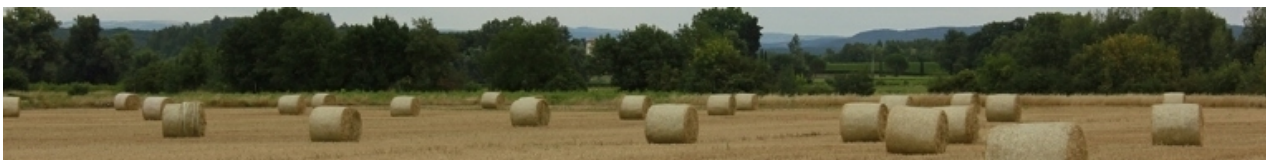
- 4.4 En cas de restrictions de voyage et d'interdictions de voyager en France empêchant le locataire d'atteindre sa destination, le locataire aura la possibilité de reporter son séjour sur une période similaire l'année suivante (même période). Ce sera au même prix de location que celui initialement convenu et sans frais supplémentaires. Les avances versées ne sont pas perdues et peuvent être réutilisées. Le locataire recevra un nouveau contrat de location et les acomptes déjà versés seront déduits.
- 4.5 Les cas de catastrophes naturelles, de grèves, de terrorisme, de conditions météorologiques extraordinaires, de blocages et/ou d'autres cas non mentionnés à la suite desquels le locataire ne peut pas ou temporairement ne peut pas occuper la maison de vacances ne sont pas éligibles à l'annulation.
- 4.6 L'interruption des vacances ne donne pas droit à un remboursement partiel.

5 **Arrivée/Départ**

- 5.1 Sauf indication contraire, le jour de passage est le samedi.
- 5.2 Les locataires quittent la maison le samedi matin au plus tard à 9 heures.
- 5.3 Les nouveaux locataires peuvent emménager dans la maison à partir de 16h.
- 5.4 Après réception du paiement final, le locataire recevra une description du voyage (environ 10 jours avant la date d'arrivée) et l'adresse correcte où les clés peuvent être reçues.
- 5.5 En début et fin de saison, des exceptions peuvent être faites concernant l'heure d'arrivée.

6 **Nettoyage**

- 6.1 Le nettoyage final est obligatoirement facturé. Voir montant sur le contrat. Cela comprend également l'utilisation du linge de lit et des serviettes.
- 6.2 Le locataire est tenu de quitter la maison de vacances comme suit:
 - La maison doit être « balayée » et rangée.
 - Le lave-vaisselle doit être vidé et éteint.
 - Ne pas laisser de restes de nourriture / bouteilles / canettes ; les déchets doivent être déposés dans les poubelles appropriées du village
 - Les paquets de linge doivent être retirés des lits et déposés dans la salle de bain.
 - Le mobilier de jardin doit être remis au même endroit qu'à l'arrivée.
 - Le barbecue doit être propre.
- 6.3 Si la maison n'est pas laissée dans un état propre comme décrit au point 6.2, le bailleur est en droit de facturer des frais supplémentaires.



7 Utilisation de la maison

- 7.1 Il est interdit d'utiliser le bien loué avec plus de personnes que celles indiquées (4 pers. Petite Beauzonnette, 5 pers. Beauzonnette). Les enfants comptent pleinement. Le propriétaire peut refuser l'accès à la maison pour les personnes supplémentaires.
- 7.2 Les animaux ne sont **PAS** autorisés.
- 7.3 Il est **INTERDIT** de fumer dans la maison.
- 7.4 Le camping n'est pas autorisé sur le terrain du logement loué. Un camping car (mobil-home) n'est autorisé que s'il sert de véhicule au locataire. Les tiers ne sont pas autorisés à y passer la nuit.
- 7.5 En cas de casse et/ou dégradation, les dégâts seront déduits de la caution. Le locataire acceptera la propriété dans l'état tel qu'il est à l'arrivée et tel que décrit sur le site internet. Si, à la fin de la période de location, des meubles et/ou des biens sont endommagés et/ou ne sont plus présents, une indemnité sera due au propriétaire ou, entre autres, doit être remplacé. Les dégâts de casse, les frais de nettoyage des moquettes tachées, couvertures, couettes, matelas, etc. seront également déduits de la caution. Le locataire ne jettera pas d'objets étranges dans les éviers, la douche, les toilettes et autres évacuations, ce qui pourrait bloquer les tuyaux. Si tel était le cas, le locataire pourrait être tenu pour responsable de l'élimination de ces blocages.
- 7.6 Les frais supplémentaires d'électricité, d'eau, de nettoyage, etc., le cas échéant, seront réglés avec la caution.
- 7.7 Après le départ du locataire, et après déduction des frais éventuels, la caution sera restituée sur un compte bancaire ou postal. Un délai d'au moins 10 jours s'applique pour ce règlement.
- 7.8 La taxe de séjour est comprise dans le loyer.
- 7.9 A l'entrée et à la sortie de la maison, un état des lieux/état des lieux est dressé.

8 Plaintes

- 8.1 Les plaintes fondées doivent être signalées immédiatement sur place au moment de la découverte.
- 8.2 Les deux parties s'efforceront alors, d'un commun accord, de résoudre immédiatement tout problème ou réclamation.

9 Général

- 9.1 Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dommages et blessures qui pourraient survenir aux locataires pendant leur séjour, ainsi que pour les inconvénients résultant de situations de force majeure (blocages, conditions météorologiques extrêmes, cas de terrorisme) et également d'activités imprévues autour de la maison de vacances.
- 9.2 Le loueur n'est pas non plus responsable :
- les défauts d'approvisionnement en eau et en électricité.
- dysfonctionnement de la connexion WiFi.
- nuisance lors de conditions climatiques extrêmes.
- coup de foudre dans votre propre équipement (y compris votre ordinateur portable).
- 9.3 L'utilisation de la piscine est de la seule responsabilité des locataires. Les enfants et les adultes qui ne savent pas nager ne peuvent accéder à la piscine que sous la surveillance de tiers munis d'un certificat de natation. Le propriétaire n'est pas responsable des accidents.
- 9.4 Le locataire est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile pour le bien loué, car il est responsable des dommages et/ou de l'incendie. Cela peut généralement se faire par le biais d'une extension de l'assurance incendie/Ba de l'assuré. S'il est clair que des dommages ont été causés par les locataires, ils peuvent encore être tenus responsables après la fin de la période de location.